



## Modification du type de congé après utilisation

Par **Gaiakyuu**, le **14/02/2013** à **13:03**

Bonjour à tous,

Je vous écris pour avoir des informations sur la légalité d'une pratique que souhaite réaliser mon entreprise.

Je suis actuellement apprenti depuis 2011 dans mon entreprise, en septembre 2012 j'ai posé une semaine de congé révision. Ce mois-ci mon entreprise et moi-même avons appris que du faite que j'étais en contrôle continu je ne bénéficier pas de ces congés.

Par conséquent l'entreprise souhaite transformer ma semaine de révision prise et acceptée comme telle en congé payé.

L'entreprise a-t-elle le droit de modifier comme elle le souhaite mon type de congé. En effet, jamais je n'aurais pausé ces jours si j'avais su que ce n'était pas des congés pour réviser.

PS: ce qui m'intéresse vraiment ce n'est pas mon droit à des congés payés, mais le faite que l'entreprise les a acceptés et que maintenant 6 mois plus tard elle souhaite les changer en congés payés

Merci d'avance pour votre aide, si vous avez besoin de plus d'information n'hésitez pas.  
Cordialement.  
Gaiakyuu

Par **P.M.**, le **14/02/2013** à **17:54**

Bonjour,

Il faudrait savoir sur quel texte s'appuyait la semaine de révision et si vous avez fait votre demande par écrit et sur quel texte elle est maintenant invalidée...